



**Hugo Sigouin-Plasse**

Chef de service

Réglementation et réclamations

Ligne directe : (514) 598-3767

Télécopieur : (514) 598-3839

Courriel : [hugo.sigouin-plasse@energir.com](mailto:hugo.sigouin-plasse@energir.com)

Adresse courriel pour ce dossier : [dossiers.reglementaires@energir.com](mailto:dossiers.reglementaires@energir.com)

**PAR SDE ET PAR MESSAGER**

Le 28 mai 2019

M<sup>e</sup> Véronique Dubois

Secrétaire

**RÉGIE DE L'ÉNERGIE**

Tour de la Bourse

800, Place Victoria - bureau 2.55

Montréal QC H4Z 1A2

**Objet : Demande réamendée d'approbation du plan d'approvisionnement et de modification des *Conditions de service et Tarif* d'Énergir, s.e.c., à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2019 – PHASE 2**

**Notre dossier : 312-00899**

**Dossier Régie : R-4076-2018**

---

Chère consœur,

En fonction du calendrier fixé par la Régie dans sa décision D-2019-057, Énergir doit déposer ses réponses aux DDR portant sur la preuve déposée en phase 1 examinée en phase 2 ainsi que celle déposée fin mars 2019 d'ici midi aujourd'hui. Malheureusement, Énergir ne sera pas en mesure de finaliser ces réponses dans le délai imparti et demande conséquemment à la Régie de lui accorder un délai supplémentaire de 24 heures afin d'effectuer ce dépôt.

Énergir doit également demander un délai supplémentaire afin de déposer la preuve relative à la Méthode retenue concernant l'allocation des coûts ainsi que la preuve complémentaire pour la méthodologie d'évaluation de la marge excédentaire. La Régie a fixé le délai pour déposer ces pièces au vendredi, 31 mai, à midi, et Énergir lui demande de lui permettre de déposer ces pièces au plus tard lundi, 3 juin, à midi.

Nous vous prions d'agréer, chère consœur, nos salutations distinguées.

*(s) Hugo Sigouin-Plasse*

Hugo Sigouin-Plasse

HSP/mb